

COMMUNAUTE DE COMMUNES DE BLIGNY SUR OUCHE

4 allée des Cordiers 21360 BLIGNY-SUR-OUICHE

**CONSEIL COMMUNAUTAIRE – COMPTE RENDU SOMMAIRE
SEANCE DU 17 MARS 2016**

Nombre de membres
afférents au Conseil 33
en exercice : 33
présents : 28
procuration : 1

Convocation du 11 mars 2016
Affichage du 28 mars 2016

L'an deux mil seize et le dix-sept mars à dix-huit heures,
le Conseil communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au siège de la Communauté
de communes, sous la présidence de Monsieur Daniel BARBIER.

Présents

Titulaires : Martine SEGUIN, Monique FEBVRE, Jean-Paul GIBOULOT, Gérard PIERROT, Jean-Pierre LIEBAULT, Denis MYOTTE, Nathalie PITOISET, Jean-François LACROIX, Marie-Odile FAVELIER, Denis MANTEL, Bernard HUMBERT, Yannick ROYER, Guy DUPUIS, Nathalie TERRAND, Marie CHODRON DE COURCEL, Eric MIGNOT, Eric BERAUD, Pascal JANISZEWSKI, Jean-Claude GERMAIN, Françoise MOINE, Jean FLOUR, Danielle DUCRET-LAMALLE, Henri ROCHE, Didier ROLLIN, Bernard PETION.

Suppléants : Bernard BONVALOT (non votant titulaire présent), Jean-François RONDOT, Michel CLERC.

Secrétaire de séance : Yannick ROYER.

Ont donné pouvoir : Etienne FLAMAND à Henri ROCHE.

En présence de madame Dominique BARRAUD, trésorier et madame Béatrice MOINGEON-HERMARY, conseillère départementale.

Le Président

- ouvre la séance,
- monsieur Yannick ROYER désigné secrétaire de séance,
- sur le compte rendu de la précédente séance : approuvé.

COMPTE ADMINISTRATIF 2015

Le Conseil communautaire, sous la présidence de monsieur Denis MYOTTE, a voté et arrêté les résultats définitifs, à savoir

BUDGET PRINCIPAL	Report exercice	Dépenses	Recettes	Résultat de l'exercice	Résultat de clôture
FONCTIONNEMENT	491 125,19 €	476 480,83 €	599 396,77 €	122 915,94 €	614 041,13 €
INVESTISSEMENT	- 160 923,63 €	772 624,59 €	1 137 127,51 €	364 502,92 €	203 579,29 €
		1 249 105,42 €	1 736 524,28 €	487 418,86 €	817 620,42 €
BUDGET PORTAGE REPAS	Report exercice	Dépenses	Recettes	Résultat de l'exercice	Résultat de clôture
FONCTIONNEMENT	1 845,49 €	23 680,08 €	27 956,30 €	4 276,22 €	6 121,71 €
INVESTISSEMENT	- €	- €	- €	- €	- €
		23 680,08 €	27 956,30 €	4 276,22 €	6 121,71 €

BUDGET ZONE D'ACTIVITES	Report exercice	Dépenses	Recettes	Résultat de l'exercice	Résultat de clôture
FONCTIONNEMENT	82 500,00 €	- €	- €	- €	82 500,00 €
INVESTISSEMENT	- 184 370,42 €	- €	- €	- €	- 184 370,42 €
		- €	- €	- €	- 101 870,42 €
BUDGET REHAB. LOGEMENTS	Report exercice	Dépenses	Recettes	Résultat de l'exercice	Résultat de clôture
FONCTIONNEMENT				- €	- €
INVESTISSEMENT	86 069,62 €	43 277,88 €	64 208,69 €	20 930,81 €	107 000,43 €
		43 277,88 €	64 208,69 €	20 930,81 €	107 000,43 €
BUDGET DECHETS MENAGERS	Report exercice	Dépenses	Recettes	Résultat de l'exercice	Résultat de clôture
FONCTIONNEMENT	152 365,44 €	329 390,15 €	352 552,38 €	23 162,23 €	175 527,67 €
INVESTISSEMENT	1 732,93 €	3 920,03 €	- €	- 3 920,03 €	- 2 187,10 €
		333 310,18 €	352 552,38 €	19 242,20 €	173 340,57 €

APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2015

Le Conseil communautaire a déclaré que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2015 par madame BARRAUD n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

BUDGET ANNEXE DES DECHETS MENAGERS

FRAIS DE FONCTIONNEMENT 2016

Le Conseil communautaire a décidé de transférer au budget principal 9 500 € correspondant aux frais de personnel et 700 € correspondant aux fournitures administratives.

TEOM 2016

Le Conseil communautaire a décidé de maintenir le taux de TEOM à 12,40 % (sans augmentation depuis 2013).

BUDGET PRIMITIF

Le Conseil communautaire a voté le budget primitif 2016 équilibré en dépenses et recettes à

Fonctionnement	515 033 €
Investissement	26 165 €

CHAUFFERIE BOIS QUARTIER DES CORDIERS

Le président ayant résumé le rendu de l'étude de faisabilité terminée en janvier 2016 et informé des futures modifications statutaires de SICECO, le Conseil communautaire a décidé de poursuivre l'opération avec l'aide de l'ingénierie technique du SICECO, d'engager les études de maîtrise d'œuvre (objectif réseau opérationnel en septembre 2017) sous la maîtrise d'ouvrage de la Communauté de Communes dans un premier temps, de transférer au SICECO la compétence « distribution publique de chaleur » dès la notification des conditions d'adhésion au Syndicat (2^{ème} quinzaine de juin) et donc de lui confier l'entièreté du projet de chaufferie bois du quartier des Cordiers.

CHARTRE FORESTIERE

Lancement

Le Conseil communautaire a décidé de confier à l'ONF Agence Bourgogne Est la réalisation de la charte forestière de territoire (étude sur une période de 12 mois).

CHARGE DE MISSION TEPos – TEPCV

RECRUTEMENT

Faisant suite à la délibération du 13 avril 2015, le Conseil communautaire a décidé la création d'un emploi non permanent de chargé de mission TEPos – TEPCV, à temps complet, à compter du 1^{er} avril 2016, pour un an, emploi équivalent à la catégorie A, correspondant au grade d'ingénieur.

AGENT DE MOBILITE

Depuis 2013, la Communauté de communes adhère au projet porté par le Centre social d'Arnay-le-Duc, en partenariat avec le Conseil départemental de la Côte d'or, pour la mise en place d'un agent de mobilité (accompagnement physique des personnes en difficulté : rendez-vous santé, pôle-emploi, ..., sur prescriptions des travailleurs sociaux) dans le cadre d'une mutualisation avec les Communautés de communes du Pays d'Arnay, de l'Auxois-sud, de Bligny sur Ouche et de Liernais.

Le Conseil communautaire a décidé de poursuivre ledit partenariat en 2016 (2 800€).

RELAIS ASSISTANTES MATERNELLES

RENOUVELLEMENT CONVENTION MSA

Le Conseil communautaire a validé le principe de signer une nouvelle convention d'objectifs avec la MSA.

PARTENARIAT AVEC LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS D'ARNAY

Le Conseil communautaire a validé le principe d'une convention de partenariat avec la Communauté de communes du Pays d'Arnay pour ce qui concerne les frais de transports, journées de formation, ... l'animatrice étant la même sur les deux RAM.

REPAS À DOMICILE

ASSURANCE VEHICULE DE LIVRAISON ELECTRIQUE

La livraison du véhicule RENAULT KANGOO ZE, est prévue pour fin mars 2016. Le Conseil communautaire a autorisé le Président à souscrire un nouveau contrat d'assurance automobile.

TEPos – TEPCV

Convention financière 2^{ème} phase

Le Conseil communautaire a validé les modifications apportées.

CREANCE ETEINTE

Le Conseil communautaire a pris acte du jugement référencé RG n°35 -13-99 entraînant l'effacement des dettes non professionnelles, un crédit de 3 574 € sera par conséquent à inscrire au budget primitif 2016.

Vu, pour affichage,

Le 26 mars 2016.

Le Président,

Daniel BARBIER

